

Licence des combattants étrangers dans les compétitions par équipes de clubs

1 CHAMP D'APPLICATION

Mesure applicable à **toutes les compétitions par équipes à partir de la catégorie Cadets.**

Exception Cette mesure ne s'applique pas au **Championnat de France 1re division seniors par équipes mixtes (Judo Pro League).**

2 RÈGLE – PAGE 20 DES TEXTES OFFICIELS

« Tout combattant représentant un pays autre que la France le jour du championnat devra être titulaire d'une licence française souscrite au plus tard le 30 septembre de la saison en cours. »

3 DÉROGATION POUR LA SAISON 2026/2027

Afin de permettre à chaque club de pouvoir s'adapter à ces nouvelles dispositions réglementaires, la date limite est repoussée au **31 octobre 2026**.

DATE INITIALE

~~30 septembre 2026~~

NOUVELLE DATE LIMITE

31 octobre 2026